

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL du 28 septembre 2016

Le Conseil municipal s'est réuni à 19h30 le mercredi 28 septembre 2016 sur convocation de Monsieur le Maire.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès verbal du Conseil municipal du 11 juillet 2016.

Désignation du secrétaire de séance.

COMMISSIONS

- 1° Compte-rendu du CA du CCAS du 29 juin 2016
- 2° Projet Scientifique et Culturel du futur musée de l'Abbaye - commission Générale du 5 septembre 2016
- 3° Compte-rendu de la commission Patrimoine & Musées du 29 juin
- 4° Projet social : restitution des travaux de l'analyse des besoins sociaux et du diagnostic animation de la vie sociale – orientations du projet social du territoire

ADMINISTRATION GENERALE

- 1° Modification des statuts de Tarn & Dadou – transfert de compétence "création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire"
- 2° Contributions municipales 2015 à la MJC dans le cadre du contrat enfance jeunesse
- 3° Culture – Patrimoine – Acquisitions

FINANCES

- 1° Demande de Subvention (Fonds Régional d'acquisition des Musées)
- 2° Admission en non-valeur
- 3° Programmation culturelle : demande de subvention auprès du Conseil régional
- 4° Prise en charge des dépenses du Salon du livre
- 5° Recouvrement de frais engagés par la ville dans le cadre d'une procédure d'exécution d'office de travaux de taille de haie
- 6° Concours du comptable public : attribution de l'indemnité de conseil
- 7° Ecole municipale de l'eau : fixation des tarifs
- 8° Tarifs séjours vacances de la Toussaint
- 9° Mise en sécurité de l'abbaye Saint Michel : demande de fonds de concours annuel auprès de la Communauté de Communes Tarn et Dadou
- 10° Réaménagement des locaux du bâtiment 80 place d'Hautpoul : demande de fonds de concours annuel auprès de la Communauté de Communes Tarn et Dadou
- 11° Rénovation du gymnase Camus : demande de fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Tarn et Dadou
- 12° Décision modificative n°3 : budget principal
- 13° Décision modificative n°1 : budget assainissement

URBANISME

- 1° Lancement d'une enquête publique en vue du déclassement d'une partie de trottoir sis 23, rue Henri Dunant
- 2° Lancement d'une enquête publique en vue du déclassement d'une parcelle sise 37-39, rue de Pouille
- 3° Lancement d'une enquête publique en vue du déclassement d'une parcelle sise n°1 rue de Lauze à Gaillac
- 4° Opération façade – financement projet
- 5° Cession d'un lot de copropriété

RESSOURCES HUMAINES

- 1° Délibération fixant le tableau des effectifs des emplois permanents en contrats aidés
- 2° Créations et fermetures de postes
- 3° Collaborateurs bénévoles
- 4° Mise en œuvre de la protection fonctionnelle – Accord

Présents : Patrice GAUSSERAND, Maire, Martine SOUQUET, Francis RUFFEL Dominique BOYER, Pierre TRANIER, Alain SORIANO, Christophe CAUSSE, Dominique HIRISSOU, Chantal TICHIT, Maires Adjointes

Lahcene BAAZIZ, Martine VIOLETTE, Pierre COURJAULT-RADE, Marie-Claire DEGUILHEM, Françoise BONNET, Thierry BODDI, Christian PERO, David AMALRIC, Christelle HARDY, Christelle BIROT, Magali CAMALET, Stéphanie NELATON, Michèle RIEUX, Chantal CAUSSE, Alain HORTUS, Jean BATAILLOU, Marie-Françoise BONELLO, Marie-Christine BOUTONNET Conseillers

Absents et représentés : Monique GUILLE, Bernard BARTHE, Eric PILUDU, Aurélie TREILHOU,

Absents : Philippe PILLEUX, Thomas DOMENECH (à partir de 20h10).

Secrétaire de séance : Dominique BOYER

Patrice GAUSSERAND ouvre la séance du Conseil municipal du jeudi 28 septembre 2016.

Dominique BOYER est nommé secrétaire de séance.

Patrice GAUSSERAND demande à l'assemblée de voter l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 11 juillet 2016.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

LES DELIBERATIONS SOUMISES A VOTE OU/ET APPROBATIONS

I) COMMISSIONS

1° Compte-rendu du Conseil d'Administration du CCAS du 29 juin 2016

ANNEXE 1

Christian PERO fait lecture du compte-rendu.

Thomas DOMENECH : « j'ai une série de questions, c'est un peu la suite du dernier Conseil municipal :

- La Mairie, lors de son arrivée aux fonctions, avait dit, et nous partagions, qu'elle ne multiplierait pas les CDD. Elle s'était engagée à titulariser et à passer en CDI l'ensemble des agents. A notre connaissance il en reste 2 ou 3 pour qui cela n'a pas été fait. Je voulais savoir quand cela serait fait, conformément à ce qui avait été dit ?
- Nous aimerions qu'un point soit fait sur le service, en Conseil municipal, avec des données comme le nombre de bénéficiaires, pour son évolution sur l'année.
- Il y avait le problème du défraiement des agents qui percevaient 36 centimes de l'heure. On nous avait expliqué qu'il n'était pas possible de financer les frais kilométriques ; or c'est tout à fait possible. Des dizaines de CCAS encore publics en France le font. Je vous encourage à aller voir le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 qui fixe les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements, la question au Sénat n° 9483 et la réponse du Ministère de l'Intérieur. On peut effectivement défrayer les agents.

C'est important car les personnes âgées vont être un enjeu, nous le partageons tous, et je ne doute pas de la volonté des uns et des autres de partager cet avis-là. Il y a une crise, la génération actuelle doit payer pour la génération précédente et pour ses parents, cela devient l'enjeu des ménages. Cette situation ne va pas baisser et les populations vont avoir de plus en plus besoin de soutien. Les questions du service d'aide à domicile sont donc des questions pour les citoyens de Gaillac. Elles sont d'ailleurs essentielles puisqu'aujourd'hui une grande partie du soutien est l'aide familiale. Automatiquement cela nécessite des fonds et du temps. Les familles ont besoin d'être aidées.

Concernant le déplacement des agents du CCAS, il me semble que les salaires sont assez faibles dans ces services-là, les déplacements doivent être payés aux frais kilométriques. C'est possible de le faire donc faisons le.

- Concernant le pointage, l'agent ne peut pas finir un service chez un bénéficiaire à 9h40 et pointer chez un autre à 9h40 comme si le trajet n'existait pas. Cela procure du stress aux agents, cela leur fait prendre des risques en voiture, générateur d'accident. Il faut que ce procédé cesse.

De plus, nous comprenons qu'il faille un contrôle de la qualité des prestations sur le travail, mais l'utilisation du téléphone du bénéficiaire ne nous paraît pas adéquate. Cela est gênant pour le bénéficiaire et l'agent. Nous demandons la mise en place d'un autre moyen de contrôle.

- Plus généralement, nous savons tous que ce CCAS est amené à devenir un CIAS. Est ce que ce sujet pourra être mis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil municipal ? dans le cadre de la Communauté de communes quelles pistes sont envisagées ? quel développement de services ? Que va-t-il se passer ? Les agents du CCAS et des dizaines de bénéficiaires qui sont curieux de le savoir. »

Patrice GAUSSERAND : « La question du CIAS n'est pour l'instant pas à l'ordre du jour des commissions que nous portons au sein de la Communauté de communes. Concernant les diverses demandes Christian PERO peut vous répondre. Sachez quand même qu'il y a un conseil d'administration indépendant et composé d'élus de la majorité, de l'opposition et d'associations. Ces sujets y sont abordés régulièrement. Vous pouvez les reposer mais vous pouvez aussi les transmettre aux membres du Conseil d'administration. Cela ne veut pas dire que l'on ne doit pas y répondre mais cela veut dire qu'on ne va pas prendre la place du Conseil d'administration qui travaille tout au long de l'année sur ces questions-là, et qui doit y répondre. Les questions que vous abordez seront transmises au Conseil d'administration du CCAS. Il vous répondra cas par cas, officiellement, d'une voie commune qui gère et qui porte le bon fonctionnement de ce service. »

Christian PERO : « Monsieur Domenech, chose promise chose due : je vous avais dit la dernière fois que je vous invitais au CCAS et je le dis devant tout le monde, vous êtes invité, mercredi prochain à 18h30 au CA du CCAS et vous pourrez poser toutes ces questions devant tous les membres. »

Patrice GAUSSERAND : « merci Christian, c'est encore mieux, merci pour cette invitation.

On passe au projet scientifique et culturel du futur musée de l'Abbaye. C'est une commission qui a eu lieu le 5 septembre 2016 et je vais donner la parole à Alain Soriano. »

2° Projet Scientifique et Culturel du futur Musée de l'Abbaye, commission générale du 5 septembre 2016

1 ANNEXE (PSC) Présentation du projet par Alain Soriano.

En complément :

Alain SORIANO : « Le PSC est parti d'une nécessité imposée par la Région : toute subvention concernant les réserves des musées sont soumises à la rédaction d'un projet scientifique et culturel, et à l'obtention d'une subvention de Fonds de concours de la Communauté de communes.

Pour les élus communautaires, la deuxième condition a été levée puisque nous avons voté le Fonds de concours pour les réserves de nos musées. La première a été levée un peu plus tôt.

Vous avez tous reçu un document, rédigé par un comité de scientifiques, qui est une réflexion sur l'état des lieux permettant d'imaginer l'avenir.

Naturellement, les élus n'ont pas à participer à ce projet scientifique et culturel. Il sera une base de réflexion qui pourra être revue, amendée.

Je remercie la rédaction de ce manuel qui représente beaucoup de travail et de connaissances accumulées. »

Chantal CAUSSE : « Je souhaiterais vous faire part de notre point de vue sur ce projet, sachant que malheureusement nous n'avons pas pu le faire au moment de la commission. Nous n'avons pas pu prendre connaissance du document. Il aurait été bien que nous puissions en débattre. C'est un sujet dense et riche. Cela me paraît complètement irréaliste de réagir sur ce projet avec une demi-heure de présentation. Il faudrait beaucoup plus de temps pour qu'on puisse vous faire part de notre sentiment.

Effectivement, vous l'avez rappelé c'était une exigence de la DRAC par rapport aux réserves du musée. Ce qui est un peu surprenant dans le PSC c'est qu'il n'articule pas vraiment les 3 musées mais il porte quasi exclusivement sur la requalification du site de l'Abbaye. Curieux pour un projet qui est censé bien présenter les enjeux des réserves du Musée pour valoriser notre fonds muséographique !

Un certain nombre de constat sont assez riches, c'est un document bien fouillé, un document d'expert. Nous partageons plusieurs points: c'est une muséographie dépassée, poussiéreuse et vieillissante. Le bâtiment n'est peut-être plus adapté, des choses ont évolué.

Sur le concept lui-même, je rappelle pour ceux qui ne l'ont pas lu attentivement, le projet consiste à requalifier totalement le site patrimonial avec les occupants actuels. Ces derniers seront relogés ailleurs. Il est prévu une extension, après une réhabilitation, sur l'hôtel de Polo et voir sur la tour Palmata, et un certain nombre d'aménagements. Ce lieu et ses collections ont-ils vraiment une notoriété suffisante pour développer un tel pôle d'attraction ? Cela nous interroge vraiment.

Quant au centrage sur les arts et traditions populaires et les monuments historiques, les deux piliers à valoriser, seront-ils aussi captifs que Toulouse Lautrec ou Pierre Soulages ? J'en doute un peu. Je crois qu'il faut mettre les ambitions et le concept au niveau de ce que nous serons capables d'assumer.

Sur le projet lui-même, je ne rentrerai pas dans le détail mais on découvre au fil des pages les aménagements qui font rêver : la verrière qui couvre la cour, la librairie au-dessous, le grand restaurant gastronomique, la salle de conférence de 100 places, l'extension de l'hôtel de Polo entièrement restaurée, les équipements multimédias à tous les étages, la collection de sculptures médiévales qui devrait être créée... Combien cela va coûter ? Le document ne donne pas aucun chiffre. Poser un dossier aussi ambitieux dont on ne connaît ni le calendrier ni le coût nous paraît un peu étonnant. Est-ce bien réaliste de pouvoir attirer un délégataire qui assurerait la restauration gastronomique ? Quelle doit être la fréquentation pour que ce soit rentable. On peut rêver, cette vision d'expert n'est, certes, pas contestable mais pas forcément réaliste.

Sur le rayonnement territorial du projet, est ce qu'on a vraiment informé par exemple le Pays et le syndicat Mixte en charge du tourisme ? Or je vois mal comment on peut adosser un pôle de rayonnement sans mobiliser des acteurs majeurs du tourisme qu'est notre office de pôle.

Dans l'hypothèse d'une fréquentation accrue qui serait supérieure à 30 000 visiteurs, ce qui est écrit dans le document, quelle solution aurez-vous pour le stationnement et le parking ? La navette gratuite ne résoudra pas le problème. De la même manière, on peut s'interroger aussi sur le déplacement des occupants actuels : la maison des vins, le Syndicat mixte, le Syndicat de rivières. Ce seront d'autant de loyers qui jusqu'alors avaient permis progressivement d'assurer la restauration de ce lieu, sans la faire peser en

totalité sur les contribuables gaillacois. Je veux bien qu'il y ait des recettes supplémentaires due à la fréquentation mais la perte de loyers serait une grosse perte.

Le coût du fonctionnement du projet est le seul coût avancé dans le dossier ; il n'y a pas les coûts d'investissement. Vous multipliez le coût de fonctionnement actuel par deux et demi. On passerait de 550 K€, coût actuel du service qui couvre les trois musées, à 1,2 million par an dans l'hypothèse de la réalisation du projet tel que vous le souhaitez. Tout ça pour accueillir entre 30 000 et 50 000 visiteurs. Une fois de plus, sans vouloir faire de comparaison qui serait bien sûr abusive, il faut savoir que le musée Soulages à Rodez, qui a coûté 25 millions d'euros, représentait un budget de fonctionnement d'1,2 million pour 100 000 visiteurs en 2004, l'année de son ouverture. Par exemple, le Musée Fenaille, qui est plus proche de la muséographie de notre musée des arts et traditions populaires, ne mobilise que 20 à 22 000 visiteurs par an et pourtant il a augmenté de façon très importante sa fréquentation. Aujourd'hui, est ce que la ville ou est-ce que la future communauté d'agglomération serait amenée, de par le rayonnement territorial, à éventuellement prendre en charge ou porter l'investissement et assurer le projet ? En sont-ils capables ? Je ne me prononce pas, et à minima cela aurait mérité à ce que l'on mette les partenaires autour de la table et que l'on en discute.

Nous ne sommes pas contre le projet de la requalification de ce site parce qu'un certain nombre de constat dans ce dossier sont objectifs ; par contre on ne peut pas approuver aujourd'hui la perspective d'un tel projet sans en connaître à le niveau d'investissement, le calendrier et la pertinence. »

Patrice GAUSSERAND : « on ne demande pas de l'approuver, on vous le présente. »

Chantal CAUSSE : « j'ai compris, vous ne nous demandez pas de l'approuver par un vote mais on peut se permettre de porter un constat de désapprobation sur le projet. »

Patrice GAUSSERAND : « bien sûr. »

Chantal CAUSSE : « Il aurait été sans doute préférable de soumettre à la DRAC un projet alternatif fondé sur des améliorations faisables, acceptables et rationnelles pour le territoire de la future communauté d'agglomération. »

Patrice GAUSSERAND : « je pense que vous avez bien noirci le projet. »

Alain SORIANO : « en trois mots, j'ai l'habitude de faire court. Ce que j'ai dit au départ et cela n'a peut-être pas été bien entendu, il s'agit d'une réflexion, il ne s'agit pas d'un engagement d'élus, c'est une base de discussion.

Ce genre de musée, les experts l'ont dit, est un projet à dix ans. S'il voit le jour sous cette forme là, au moment voulu les élus pourront plancher sur le projet. Pour l'instant ils n'ont pas à y participer, c'est un projet scientifique et culturel.

De plus, il a toujours été dit qu'un tel musée serait un projet de territoire. Vous comparez les musées Fenaille et Soulages, je suis ravi que l'on connaisse les musées de la Région qui sont très beaux mais ce n'est pas l'objet ce soir. Il ne faut pas se tromper de question, la question c'est simplement de pouvoir apprécier ou pas une réflexion qui est proposée par des experts sur ce que pourra devenir le Musée de l'Abbaye essentiellement. Ce n'est pas pour demain, je vous rassure et aucun chiffre n'a été donné, ce ne sont pas les règles du jeu. »

Patrice GAUSSERAND : « merci Alain, je pense que tu as bien répondu, ce n'est qu'une réflexion qui peut être ne verra jamais le jour ou qui sera amendé 2/3/4 fois. Il y a des projets scientifiques qui ont été changé trois fois. Quoi qu'il en soit c'est une première piste qui mérite discussions. Il n'y a aucune crainte à avoir, c'est prématuré. »

Thomas DOMENECH : « je demande à quitter l'assemblée, je m'excuse, je vais devoir partir et quitter la séance. »

Patrice GAUSSERAND : « d'accord M. Domenech.

Le projet donc est présenté et cela ouvrira ensuite discussions et commissions. Je vous invite à y participer Madame Causse. »

Chantal CAUSSE : « je l'espère et je crois que je n'ai pas besoin de le rappeler à votre bon souvenir pour savoir que j'aime participer. Merci M. le maire. »

3° Compte-rendu de la commission Patrimoine & Musées – Patrimoine du 29 juin 2016

1 ANNEXE

Alain SORIANO présente le compte-rendu.

« Vous avez lu ce compte rendu attentivement, il s'agissait d'abord de faire l'actualité des chantiers du Patrimoine, puis d'évoquer ce qui se passait dans les Musées, et quelques questions diverses.

Je vais résumer : les travaux de la première tranche sur l'abbatiale vont bon train et si vous passez près du chantier vous observerez des ouvriers sur les toits en train de changer les tuiles. Le chantier est dans les temps. Vous avez le détail d'une réunion de chantier. Nous sommes dans la phase 1 qui se déroule dans de bonnes conditions étant donné une météo favorable. On peut espérer que tout sera prêt pour la première phase conditionnelle qui devrait démarrer l'année prochaine.

Pour les réserves des Musées : hier a été voté le fonds de concours des réserves nécessaire au subventionnement de la Région. Aujourd'hui, nous avons eu la confirmation du financement de la DRAC, ce sera un peu plus de 20%, soit 200 000 euros. Par contre, le FSIPL n'a pas été retenu car la ville de Gaillac présentait plusieurs dossiers et qu'un seul a été retenu.

La fontaine du Griffoul et sa vasque ont retrouvé ses couleurs d'origine. Les touristes s'arrêtent pour faire des photos. On peut s'apercevoir que cette vasque était bien en marbre et pas en béton comme le disaient certains lorsque plusieurs centimètres de calcaire la cachait.

Les petits chantiers du patrimoine que vous avez découverts ou revus : l'enceinte du pigeonnier et la rénovation du cul du sac du puits.

Ensuite vous avez des statistiques sur les fréquentations du premier semestre. Le second semestre est beaucoup plus important avec la fréquentation de l'été.

Et enfin, le recollement des musées qui est obligatoire a été terminé pour l'Abbaye ; alors qu'il est achevé pour les autres depuis un moment. »

4° Compte-rendu de la commission Culture du 30 juin 2016

4 ANNEXES

Alain SORIANO présente le compte-rendu.

« Il s'agissait de faire le point, on reprend toujours les mêmes thématiques : création, diffusion, médiation et politique tarifaire.

On a fait le bilan des activités, vous avez le programme en détails.

Vous avez dans les annexes les travaux de la salle de spectacle, nous en avons parlé en Commission culture et en Commission finances, c'est un projet qui s'étale sur plusieurs années. Nous aurons un lieu qui permettra une programmation culturelle plus vivante et plus à la hauteur des attentes.

Je profite de l'occasion pour rappeler que ce week-end c'est le Salon du livre, ne l'oubliez pas. Vous serez sympathiques de venir rendre visite aux auteurs, les agents seraient contents de voir que les élus s'intéressent au gros travail qu'ils ont effectué.

Au titre d'information générale, je rappelle que la subvention de l'Abbatiale s'élève à 40 000€ à travers la fondation du Patrimoine. Cela avance tout doucement, nous aimerions que cela avance un peu plus vite alors nous comptons sur vous pour faire la publicité pour cette souscription. »

5° Projet social : Restitution des travaux de l'analyse des besoins sociaux et du diagnostic animation de la vie sociale - Orientations du projet social de territoire.

1 ANNEXE

Patrice GAUSSERAND : « l'ABS a été élaboré pendant de longs mois avec nos partenaires, habitants et associations. Il a été présenté lors d'une commission il y a quelques jours. Aujourd'hui, je vous propose de le retrouver en Conseil avant d'élaborer un Cahier grand projet qui sera distribué à la population.

Je rappelle que l'enquête de l'ABS sera entièrement disponible sur le site internet de la ville, avec toutes les analyses, le diagnostic, les objectifs et les projections que nous souhaitons mettre en place. Il y aura une transparence totale sur ce dossier et sur cette action très importante.

La CAF nous proposera des bornes pour le suivi des allocataires. Ainsi que Tarn Habitat pour avoir les informations des habitats vacants. »

Patrice GAUSSERAND présente le projet social de territoire annexé.

« Le projet d'un espace Centre de ressource n'est pas encore nommé. Nous souhaiterions nom positif. Nous voulons que ce soit un endroit où toute la population puisse avoir une information sur les partenaires

tels que Veolia, la CAF, ou encore les associations ; un lieu ouvert pour guider les gens sur tous les services et organismes présents sur la commune. Nous sommes dans une grande intercommunalité, nous aurons aussi au sein du pôle à apporter ces services pour les villes voisines, où les secrétaires de mairies pourront faire appel à l'accueil de ce guichet unique pour avoir des informations.

Ces projets sont en cours. Nous sommes en train d'élaborer les contrats de partenariats, et surtout d'obtenir les moyens financiers. Le Conseil départemental, par la voie de son président, soutient complètement ce projet. Il le trouve très innovant et utile. Il nous demande également de le porter le plus rapidement possible, et pourquoï pas, le développer sur Graulhet, et en être pilote.

Nous sollicitons l'ensemble des associations, des partenaires comme la CAF, CPAM, Veolia, ERDF, etc. pour recueillir leurs participations sur le plan de l'information mais aussi financière afin d'avoir un service performant. Il y aura un gros degré de formation à apporter aux agents qui tiendront ces guichets uniques. Ce guichet unique ouvrira ses portes dans le courant du 1er trimestre 2017 une fois les travaux terminés. »

Jean BATAILLOU : « j'aurais deux remarques :

- Le document présenté ce soir est très bien. Nous demandons à ce qu'il nous soit communiqué ;
- J'aurai quelques questions techniques. Ce n'est pas forcément le lieu ce soir, je les soumettrai par écrit à M. Pero pour qu'il puisse prendre le temps d'y répondre de manière précise. Ces questions sont d'ordre technique par rapport aux chiffres qui ont été présentés ce soir. »

Patrice GAUSSERAND : « je rappelle, l'ABS est public, il sera sur le site internet de la mairie, vous aurez toute l'enquête. Ici nous avons pris quelques focus car il y a plus de 100 pages d'analyse. Vous pourrez l'avoir bien évidemment en version papier. »

Marie-Françoise BONELLO : « juste une remarque, je regrette qu'il n'ait jamais été mentionné les actions de prévention réalisées en matière d'addictologie. Le groupe "Addicto" fonctionnait depuis 2011. Je ne sais pas où il en est aujourd'hui. Ce groupe, avec différents partenaires et nos services, les personnes qui s'occupaient du CLSPD, la Police Municipale, ont également mené des actions auprès de publics fragilisés que l'on rencontrait. »

Michèle RIEUX : « c'est un excellent travail mené par ce cabinet d'étude et je l'ai dit lors de la réunion, il manque un établissement essentiel sur Gaillac qu'est l'ESAT qui reçoit 35 personnes handicapées gaillacoises. »

Patrice GAUSSERAND : « vous avez entièrement raison, vous le rappelez une deuxième fois, vous avez deux fois raison. J'apprécie votre remarque, j'apprécie également que l'on puisse partager cette politique sociale qu'il faut travailler.

Le guichet unique est innovant, le besoin est identifié. De plus la politique sociale de la commune n'a pas de couleur politique. Nous ne sommes pas là pour se valoriser. Nous sommes là pour aider les gens, pour apporter notre soutien, peu importe la sensibilité politique, nous devons aider et trouver des solutions pour accompagner la population.

Nous avons une base de travail, un résultat d'ABS qui n'est pas très réjouissant. Nous devons mettre les bouchées doubles, amener des actions fortes, et travailler sur la même ligne. Il faut que la population voit une nouveauté, de l'amélioration. Je vous remercie d'apporter de l'eau au moulin. Le travail démarre maintenant. Il faut le partager et que tous les organismes puissent nous aider à améliorer cette politique sociale sur la ville.

Nous avons pris du temps pour rendre ce dossier parce qu'il fallait aussi amener des solutions, des lignes de conduite et avoir le temps nécessaire d'échanger avec des partenariats tel que le Conseil départemental qui nous soutient et qui gère le Grand Social. »

II) ADMINISTRATION GENERALE

1° Délibération portant modification des statuts de Tarn & Dadou

Par délibération en date du 19 juillet dernier le Conseil de Communauté de Tarn & Dadou a décidé de modifier ses statuts et il convient de se prononcer sur le transfert de la compétence «Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire »

En effet, la Région a lancé un appel à projet «Grands Projets pour la Croissance et l'Attractivité des Territoires » (GPCAT) pour lequel le PETR a été lauréat sur le volet développement d'une politique volontariste en matière de mobilité durable et d'intermodalité. Il s'agit de favoriser l'accessibilité du territoire, l'usage des transports collectifs et les déplacements doux, par la qualité et l'accessibilité des aménagements et la qualité des connexions entre modes de transport (modes doux-gare-voiture-bus).

Ce projet permettra, sur le territoire de Tarn & Dadou, à partir de la porte d'entrée sur le territoire que constitue la gare ferroviaire de Gaillac, située dans le réseau de « grande banlieue toulousaine » d'organiser les déplacements de façon à faciliter l'accessibilité tous publics et tous modes à partir de la gare ferroviaire et l'articulation des différents modes de transports publics, et de créer un pôle d'échanges multimodal sur Graulhet.

La qualité des déplacements est un facteur déterminant d'attractivité économique. En effet, l'accessibilité et la qualité des déplacements ont un rôle essentiel dans les choix d'installation opérés par les ménages et les entreprises. En outre, dans les pratiques quotidiennes, les difficultés de mobilité interne contribuent à accroître l'évasion commerciale en faveur des pôles urbains extérieurs.

Il s'agit ainsi d'un projet d'ensemble, de nature intercommunale dont la mise en œuvre concerne la réalisation d'équipements structurants ou d'accompagnement de nature à favoriser le développement économique du territoire.

Si l'intérêt économique à l'échelle communautaire du projet poursuivi par Tarn & Dadou est parfaitement avéré, en revanche les travaux envisagés* relèvent de l'exercice de la compétence voirie.

Il est donc proposé au Conseil municipal de délibérer sur la prise de compétence et la modification des statuts présentés ci-dessus.

Nota* : Plus généralement, le rapport de présentation la délibération du Conseil de Communauté ajoute qu'une réflexion sera (et est dorénavant) engagée pour préciser le contenu de l'intérêt communautaire relatif à l'exercice de cette compétence.

VOTE : unanimité

2° Contributions municipales 2015 à la MJC dans le cadre du contrat enfance jeunesse

La commune est signataire d'un contrat enfance jeunesse avec la Caf.

Dans le cadre des actions inscrites dans ce contrat, il convient de fixer par délibération, les contributions municipales au profit de la MJC.

Il est proposé au Conseil municipal d'établir le montant des contributions municipales à la MJC, de la manière suivante soit :

	CEJ	hors CEJ	TOTAL
LOCAUX			
Valeur Locative	22900.88	21211.38	44112.26
Electricité, Gaz et Eau	5002.68	8569.06	13571.74
Frais de télécommunication	147.93	103.74	251.67
Maintenance	2086.64	1780.34	3866.98
Nettoyage Locaux (société)	5168.10	4184,70	9352,80
Total Locaux	35306,23	35849,22	71155,45
Personnel de service	5928.91	13006.64	18935.55
Subvention FRMJC - direction	40688.20	17437.80	58126.00
SUBVENTION	80000.00	25000.00	105000.00
TOTAL	161923,34	91293.66	253217.00

VOTE : 1 abstention

3° Culture – Patrimoine - Acquisitions

Monsieur le Maire informe le conseil de la régularisation des acquisitions pour les musées de la Ville de Gaillac

POUR LE MUSEE DES BEAUX-ARTS :

Don des Amis des Musées et du Patrimoine de Gaillac

- Un tableau de Charles Escot « Portrait de jeune homme en buste » ;
- Un tableau de René Beauclair « Paysage de la vallée du Tarn » ;
- Une céramique, motifs géométriques de Beauclair ;
- Deux tableaux de Joseph Col « Paysage imaginaire au soleil couchant » et « Scène de chasse aux cerfs en hiver » ;
- Lot de dessins de Léon Soulié ;
- Lot de dessins « La bande à Mina » de Salabert ;
- Un portrait de Mme Rothschild, un de sa fille de Charles Escot ;
- Deux lithographies « Les vendanges » et « La Moisson » de Hermine David ;
- Un tableau de Serge « La bohémienne » ;
- Une sculpture de Pendariès, « Buste d'enfant » ;
- Un tableau de Worms « Place Ste Cécile » ;
- Cinq tableaux « Vue d'une rue près des remparts de Puycelsi », « Rue Puech de Galez à Gaillac », « Vue de Brens avec sa porte », « Couple devant une maison », « Le tout petit chapeau », « Vue d'un pont », de Raymond Maurel.

Don Tourrand Caminade

- Lot de dessins d'études de Beauclair ;
- Un autoportrait de Beauclair ;
- Une céramique « Athéna » de Beauclair.

Achat

- Un tableau de Joseph Latour « Ferme Toulousaine » ;
- Une sculpture en bronze du Général d'Hautpoul de Jaley.

Don Cavailès Callisti

- Un projet d'aménagement d'Arbus.

Don Trailloux de Limoux

- Un tableau de Pierrel, « Maison Pierre de Brens ».

POUR LE MUSEE DE L'ABBAYE :

Don Coste

- 1 mortier à sel et un fragment de mortier.

Don Pontié

- Un moule à soc.

Don Bertrand

- Une velte.

Don Roux

- Un dessin recto verso de Riol.

Don des Amis des Musées

- 3 mortiers à sel moulés et estampés ;
- Une canne de compagnon.

Don Bergoend

- Trois bonbonnes en verre ;
- 2 bonbonnes en verre et osier ;
- 2 bouteilles de 6,5 litres et 3 litres.

Don Galy

- 1 mortier à sel ;
- 1 vase de nuit.

POUR LE MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE :**Don Carbonne**

- 2000 pièces de la collection Carbonne.

Don Laboye

- 400 pièces de la collection Laboye.

Don Legros

- 100 pièces de la collection Legros.

Don association des Amis de Sorèze

- 400 pièces de la collection Libman.

Don Téodori

- 1 plaque fossile.

Don Villeneuve

- 1 chevreuil.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter les acquisitions ci-dessus énoncées et charge Monsieur le Maire ou Maire-Adjoint de remercier les généreux donateurs.

Chantal CAUSSE : « pouvez-vous nous rappeler le montant des achats ? Ce sont des dons pour l'essentiel mais il y a deux achats. »

Alain SORIANO : « de mémoire, je n'ai pas tous les chiffres, le dernier tableau Delatour coûtait autour de 7000 € Le bronze coûtait un peu plus cher, on peut vous donner le détail des chiffres. Je ne les ai pas amenés. »

VOTE : unanimité

III) FINANCES**1° Demande de Subvention (Fonds régional d'acquisition des musées)**

Il est ici proposé de solliciter l'aide du FRAM (Fonds régional d'acquisition des musées) au meilleur taux, pour l'acquisition d'un tableau de Joseph Latour intitulé « La Caravane ».

Alain SORIANO : « Les amis des Musées qui ont payé le tableau et c'est la municipalité qui va récupérer la subvention à hauteur de 50% : tout est bénéfique pour la municipalité. »

Pierre TRANIER : « excellente opération. »

Chantal CAUSSE : « vous le rachetez aux amis des Musées ? »

Alain SORIANO : « les amis des Musées achètent car la Mairie ne peut pas l'acheter directement. »

Chantal CAUSSE : « pouvons-nous connaître les taux de subvention ? »

Alain SORIANO : « selon les tableaux cela peut aller de 30 % à 40 % ou 50 %. »

Pierre TRANIER : « peu importe la somme il s'agit que nous ayons une subvention. »

VOTE : unanimité

2° Admission en non-valeur

La Trésorerie de Mazamet, chargée du recouvrement des taxes d'urbanisme, a établi une liste de produits, qui malgré les relances et les poursuites, sont devenues irrécouvrables (revenus insuffisants, biens ayant une valeur marchande insuffisante notamment).

Pour la commune il s'agit de Taxe locale d'équipement, à hauteur de 1 407 €

Il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur ces produits irrécouvrables.

VOTE : unanimité

3° Programmation culturelle - demande de subvention auprès du Conseil régional

Dans le cadre de la programmation culturelle du second semestre 2016, se déroulera le spectacle « L'Ogrelet » de l'Association « 9 Thermidor » le dimanche 18 septembre 2016 à 17h00 à l'Auditorium Dom Vayssette.

Une demande d'aide à la diffusion est demandée auprès du Conseil régional Midi Pyrénées :

Plan de financement

- Coût du spectacle	1 600 € TTC
- Aide à la diffusion 30 %	480 €
- Ville de Gaillac	1 120 €

Alain SORIANO : « Tous les spectacles ne sont pas éligibles à la subvention. Chaque fois qu'il l'est, nous demandons la subvention. »

VOTE : unanimité

4 ° Prise en charge des dépenses du Salon du livre

Le Salon du Livre se déroulera le premier et le 2 octobre prochain.

Cette manifestation étant organisée par la commune, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le paiement de toutes les dépenses afférentes à cette manifestation, et notamment les frais de déplacement, d'hébergement et d'intervention des auteurs invités. Pour ces derniers, le règlement se fera au vu d'un contrat ou sur présentation d'une facture ou sous forme de bulletin de salaire.

VOTE : unanimité

5° Recouvrement de frais engagés par la ville dans le cadre d'une procédure d'exécution d'office de travaux de taille de haie.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2 et suivants,

Vu l'arrêté municipal du 16 février 2016 mettant en demeure Monsieur Louis GIULIANI, propriétaire de la parcelle cadastrée MS 86 située 124 chemin des Flourières 81600 Gaillac, de procéder à ses frais, sous 15 jours, aux travaux d'entretien de sa haie qui déborde sur la voie publique,

Considérant que les travaux n'ont pas été réalisés dans les délais impartis, que le dit arrêté a autorisé la Ville de Gaillac à faire procéder aux travaux d'entretien de la haie du terrain de Monsieur Louis GIULIANI, et qu'en application des réglementations précitées, la ville de Gaillac est en droit d'obtenir le remboursement des frais engagés,

Il est proposé au Conseil municipal de solliciter le recouvrement de la somme de 960 € TTC correspondant aux travaux d'entretien de la haie du terrain situé 124 chemin des Flourières 81600 Gaillac et appartenant à Monsieur Louis GIULIANI. Un titre de recette sera émis à son encontre sur le compte 704 du Budget Principal

Marie-Françoise BONELLO : « ce monsieur est un habitué de la chose, cela fait des années que cela se répète. »

Patrice GAUSSERAND : « oui vous avez raison. »

Pierre TRANIER : « oui mais comment procéder ? »

Marie-Françoise BONELLO « on continue à le faire, nous l'avons fait pour d'autres ; mais c'est terrible d'avoir des gens qui laissent complètement se dégrader des terrains. Cela nuit aux voisins. On est obligé d'intervenir. »

Patrice GAUSERRAND : « vous avez raison et ce n'est pas le seul. »

VOTE : unanimité

6° Concours du comptable public : attribution de l'indemnité de conseil

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 1983 ;

Vu le départ de Monsieur Christian ALBA, au 29/02/2016 ;

Vu la nomination de Monsieur Didier THERONDEL pour la période du 01/03/2016 au 30/06/2016 ;

Vu la nomination de Monsieur Alain RIGAL à compter du 01/07/2016 ;

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de comptable public ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- De demander le concours du Comptable Public pour assurer des prestations de conseil ;
- D'accorder l'indemnité de conseil et de budget, au taux plein.

Cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée de la manière suivante

- Pour la période du 01/03/2016 au 30/06/2016 à Monsieur Didier THERONDEL ;
- A partir du 01/07/2016 à Monsieur Alain RIGAL.

VOTE : unanimité

7° « Ecole municipale de l'eau » : fixation des tarifs

Cette école sera proposée dès septembre. L'activité consistera à découvrir et à se familiariser avec le milieu aquatique (GS et CP), puis à découvrir et apprendre les différentes nages (du CE1 au CM2).

Les séances seront encadrées par le personnel BEESAN municipal.

Un temps fort sera organisé en fin d'année scolaire : "la fête de l'eau" le 14 juin 2017 de 15h à 17h30.

Cette école est ouverte à des groupes de 15 enfants âgés de 5 à 10 ans, accueillis à la piscine couverte de Pichery à raison d'1h par semaine sur un cycle de 10 séances.

Trois périodes sont retenues :

- Du 12/09 au 04/12
- Du 04/12 au 26/03
- Du 27/03 au 09/06

Trois groupes sont constitués et pratiqueront de 16h30 à 17h30 comme suit :

- Le lundi GS /CP
- Le mardi CE1/CE2
- Le vendredi CM1/CM2

Le dossier d'inscription est à retirer et à ramener à la piscine d'hiver.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer les tarifs d'inscription d'un enfant sur un cycle de 10 séances de la manière suivante :

QF < 950	951 <QF< 1250	1251 <QF< 1550	QF> 1551
40 €	50 €	65 €	80 €

Jean BATAILLOU : « une première remarque sur l'école de l'eau : nous trouvons que c'est une très bonne chose qu'il y ait une école de l'eau à Gaillac.

Il faut rappeler que l'éducation nationale prend en charge l'apprentissage de la natation aux élèves. Il arrive bien souvent que quelques élèves n'arrivent pas à la fin des séances dans cet apprentissage pour diverses raisons, handicap ou problème de motricité. C'est très bien que nous ayons cette école de l'eau municipale.

Mon propos va être accès principalement sur la tarification. Deux points par rapport à cela et en relation avec le bilan social que vous nous avez présenté en début de séance.

Avant d'avoir ce bilan j'avais fait mes petits calculs sur la base des données de l'Insee. On peut y trouver plus de détails dans les précisions sur les revenus des ménages par tranche de 10% sur la commune notamment de Gaillac.

Sur le bilan social, il est précisé, qu'à Gaillac, 24% de la population est sous le seuil de pauvreté. Si on calque ces 24% par rapport aux données de l'Insee, ils correspondent aux ménages en dessous du coefficient de 950 €. La médiane des revenus des ménages de Gaillac était en dessous de celle du département.

Ensuite, à quelques euros près, les ménages en dessous de cette médiane sont dans la tranche que vous proposez en suivant c'est-à-dire de 951 à 1250.

Cela veut dire que sur la moitié de la tarification qui est proposée, 50% des ménages sont en dessous, et sont concernés par la tarification 40€/50€.

Si on multiplie ce chiffre sur les trois périodes proposées nous arrivons à 120 €/an pour la première tranche, 150 €/an pour la deuxième.

Si on fait un comparatif par rapport à une association sportive de natation, le coût d'une adhésion est de 150 € à l'année.

Pour conclure, cette tarification est trop chère par rapport aux revenus des ménages gaillacois. J'ai regardé ce qui se faisait ailleurs, on est à 10 € par trimestre pour Bordeaux et 26 € pour Albi.

La prestation d'Aquagym à Gaillac, qui nécessite un encadrement, coûte 33 € les 10 séances, soit moins chère que la tarification proposée pour les ménages ayant le plus bas QF.

Nous demandons à ce que ces tarifs de l'école municipale de l'eau, sur ces éléments et sur la base du bilan social présenté, soit revue en Commission. »

Patrice GAUSSERAND : « merci M. Bataillou de ces explications. M. Caussé voudrait vous répondre. »

Christophe CAUSSE : « L'école municipale de l'eau doit donner accès à un maximum de personnes et il a donc été prévu des inscriptions au trimestre. On ne peut donc ramener et comparer les tarifs à l'année.

De vrais cours de natations seront proposés pour apprendre à nager. Ce n'est pas comparable à un club de natation qui perfectionne les nageurs. Dès que l'on a soumis l'idée, beaucoup de personnes, pas vraiment nécessaires, se sont inscrits. »

Jean BATAILLOU : « j'ai bien compris que cette initiative donne accès à l'acquisition de la natation pour tous et non pas pour former des athlètes.

Vous proposez 10 séances au terme desquelles il y aura peut-être encore des enfants qui auront besoin de continuer.

En tout cas cette base de tarification, à la comparaison de ce qui est fait ailleurs, est plus élevée pour les premières tranches à minima. »

Christophe CAUSSE : « c'est la première année, on verra l'année prochaine ce que ça donne. »

Marie-Françoise BONELLO : « les cours sont-ils fait sur le temps de travail des BEESAN ou font-ils des heures supplémentaires ? »

Christophe CAUSSE : « c'est sur leur temps de travail. »

Alain HORTUS : « qu'un enfant puisse savoir nager c'est le b.a-ba et ça s'apprend dans le cadre des écoles ; de manière générale la collectivité vient en appui des écoles, on pourrait comprendre que la municipalité fasse un geste vis-à-vis de ces enfants qui ont des difficultés. C'est faire un geste supplémentaire. »

Christophe CAUSSE : « on verra, les instituteurs, dont les élèves sont en difficultés, soumettrons au responsable de la piscine et, de leur propre volonté les élèves viendront ou pas, en complément de l'école. »

Alain HORTUS : « sur le principe nous sommes d'accord mais le tarif qui nous paraît élevé. »

Christelle HARDY : « l'idée était de favoriser l'accès à l'apprentissage, à défaut pour certaines personnes de pouvoir se payer de cours individuels d'apprentissage de la natation. Cela revient à 4 € la séance alors que cela coûte le triple. Le principe est de ne pas renouveler les 10 séances pour le même enfant pour que d'autres puissent en bénéficier. »

Jean BATAILLOU : « ce que je veux dire c'est que 4€ la séance peut paraître pour certains d'entre nous, mais pour les 25 % qui sont dans le seuil de pauvreté et en dessous du QF de 950, avec un revenu annuel de 5000 €, cela compte. C'est pour ces tranches là que l'on remet en cause l'idée. Le poids que cela représente sur leur QF peut laisser penser qu'ils ne feront pas ce choix. »

Michèle RIEUX : « j'ai Christian PERO en face de moi qui voit les dossiers au CCAS : le coefficient est parfois très bas, parfois il n'y a même pas de revenu. Ces personnes-là ne pourront pas aller à la piscine, ne serait-ce que pour les transports. Ils vont à l'école mais ils n'iront pas à la piscine d'eux-mêmes avec ces tarifs. »

Jean BATAILLOU : « on a bien compris que l'idée de l'école municipale de l'eau n'est pas du loisir ; c'est un complément pour rendre l'accès aux enfants pour apprendre la natation. L'enjeu est par rapport au bilan social que vous venez de nous présenter. » .

Patrice GAUSSERAND : « on comprend la logique de votre explication on peut en convenir. A 4€ la séance personnalisée, le coût est faible ; il fallait partir sur un tarif de référence pour cette première année. Ces enfants ont-ils la possibilité d'avoir des aides ?

Magalie CAMALET : « la CAF, la MSA, le Conseil départemental offrent effectivement des aides pour les plus défavorisés. »

Patrice GAUSSERAND : « c'est vrai puisque nous le votons régulièrement. »

Chantal CAUSSE : « la question qui peut se poser : serait-ce un coût monumental pour la commune que de baisser ce tarif ? Nous ne sommes pas pour la gratuité totale mais ne pourrait-on pas faire un accès avec un coût très minimal, ou avec un tarif de responsabilisation des parents ? Les mêmes maîtres-nageurs interviennent gratuitement dans l'apprentissage lorsque les maîtres d'écoles accompagnent leur classe. Ils sont payés. »

Martine SOUQUET : « le maître-nageur, il n'intervient pas pour apprendre à nager, il ne fait que surveiller. »

Chantal CAUSSE : « ils ont le BEESAN, ils sont et ils surveillent l'apprentissage. »

Christophe CAUSSE : « je vous propose de laisser passer une année d'expérience. Si nous constatons que les tarifs sont trop élevés, nous les baisserons. »

Alain HORTUS : « si les familles qui s'inscrivent ont des revenus convenables, vous n'aurez pas de remarques. »

Patrice GAUSSERAND : « c'est une nouveauté, il fallait bien partir sur un tarif. Il y a certainement des aides pour les plus défavorisés. Il faudra peut-être les conseillers et les renseigner en ce sens. On s'engage à revoir la politique. On y réfléchira tous ensemble.

Christophe Causse et le service des sports resteront vigilants sur les retours et les modifications s'il faut en amener. »

VOTE : 5 voix contre

8° Tarifs séjours vacances de la Toussaint

L'accueil de Loisirs propose un séjour pour les enfants de 4 à 12 ans sur les vacances de Toussaint.

Monsieur le Maire propose d'asseoir la participation des familles comme suit pour le séjour :

Base de Loisirs RAZISSE Du 24 au 28 octobre 2016

< 500	70.00 €
de 500 à 699	100.00 €
de 700 à 899	130.00 €
de 900 à 1099	170.00 €
>1100	200.00 €

VOTE : unanimité

9° Mise en sécurité de l'abbaye Saint-Michel : demande de fonds de concours annuel auprès de la Communauté de Communes Tarn et Dadou

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux de mise en sécurité vont être réalisés à l'abbaye Saint Michel.

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 102 150 € HT, comprenant l'isolation coupe-feu de locaux, la mise en conformité des installations électriques et de ventilation, la mise en conformité SSI et la remise en état des installations de désenfumage.

Il est proposé à l'assemblée de solliciter l'attribution d'un fonds de concours annuel auprès de la Communauté de Communes Tarn et Dadou, selon le plan de financement suivant :

Montant total de l'opération	102 150 € HT
Etat (DETR)	35 560 €
Communauté de Communes	33 295 €
Ville de Gaillac	33 295 €

Patrice GAUSSERAND : « les délibérations proposées ce jour correspondent à l'éclatement du Fonds de concours annuel reçus. »

VOTE : unanimité

10° Réaménagement des locaux du bâtiment 80 place d'Hautpoul : demande de fonds de concours annuel auprès de la Communauté de Communes Tarn et Dadou

Le montant estimatif de l'opération s'élève à 255 436 € HT, comprenant le désamiantage, le remaniement de la toiture, le remplacement de menuiseries, la réfection des peintures et revêtements de sols, et l'installation d'un ascenseur.

Il est proposé à l'assemblée de solliciter l'attribution d'un fonds de concours annuel auprès de la Communauté de Communes Tarn et Dadou, selon le plan de financement suivant :

Montant total de l'opération	255 436 € HT
Etat (DETR)	28 993 €
Fonds de concours spécifique TED (délibération du 7 juin 2016)	40 000 €
Communauté de Communes	73 221 €
Ville de Gaillac	113 222 €

Chantal CAUSSE : « juste une remarque, on ne va pas refaire le débat mais nous nous sommes déjà exprimés sur ces projets et notamment sur cette réhabilitation d'une partie du bâtiment de la place d'Hautpoul. Aujourd'hui, vous envisagez d'y mettre un ascenseur, je crois que nous en avons déjà débattu en début d'année et on ne va y revenir : nous n'étions pas favorable au projet. Nous ne le trouvons pas pertinent. Nous voterons dans la logique et la cohérence de ce que nous avons voté précédemment, nous n'approuverons pas ce point. »

Patrice GAUSSERAND : « je vais juste rappeler trois points :

- La toiture s'effondre, il faut la réparer. Le montant est assez élevé.
- Il y a de l'amiante partout et là aussi on a eu la fâcheuse surprise de devoir désamianter. On avait 2 options : désamianter uniquement le premier étage ou désamianter l'ensemble du bâtiment. Nous avons opté pour la 2^{ème} solution.
- Je rappelle que ces bâtiments accueillent le service Patrimoine, Culture, Tourisme, Attractivité, Camping. Il accueillera le service Scolaire, Jeunesse et le service Sports. L'ascenseur, bien évidemment, servira à l'accessibilité de ces services. Il n'est pas superflu.

Je comprends très bien votre position : ce n'était pas pertinent de le faire là, c'est trop cher, il y a trop ou pas assez de gens etc.

Nous nous sommes posé la question de l'accessibilité ; il s'avère qu'elle est nécessaire. Le service Scolaire, dans le cadre de l'exercice de la compétence du pôle A, risque d'être beaucoup plus sollicité ici en ville-centre. Afin d'accueillir plus de personne il faut un lieu réorganisé et propre.

L'objectif que l'on s'est donné dans ce mandat est de réhabiliter les bâtiments. Nous avons commencé par le bas, on continuera par le service Accueil ; le pôle Social et la Police municipale auront aussi leur service modifié. Le

service Urbanisme sur lequel il y a eu quelques travaux, que vous aviez d'ailleurs lancés, doit être désamianté, comme le gymnase le collège A. Camus, la salle des spectacles. Cela rehausse le prix à chaque fois.

Par ailleurs, il y a des choix politiques sur lesquels vous n'êtes pas d'accord, je le comprends complètement. »

Alain HORTUS : « on ne va pas refaire l'historique du déplacement de certains services mais je me souviens que lorsqu'on avait fait la remarque concernant les services Scolaires, qui étaient de l'autre côté de la place, vous nous disiez que ce n'était pas évident pour les familles de monter au deuxième étage. Là je me rends compte que l'on va déplacer le service et que l'ascenseur apparaît indispensable. »

Patrice GAUSSERAND : « cela ne concerne pas uniquement le service Scolaire, c'est aussi pour les tous services cités. On réfléchit effectivement pour l'accessibilité du futur pôle Social, qui prendra la place de l'actuel service Scolaire. Nous n'avons pas le choix. Ceci dit le coût d'un ascenseur revient à 12 000 euros pour le passage de gaines et le socle, et 23 000 euros pour l'ascenseur lui-même, soit 30 000 ou 35 000 euros.

On ouvre tout le deuxième niveau de ce bâtiment car demain, en tant que ville-centre, nous aurons besoin d'élargir l'accès aux services. C'était un choix que l'on a pris, contrairement à l'ancien marché au gras, où là les travaux s'élevaient à 350 000 euros parce qu'il fallait désamianter et tout refaire. Le montant de rénovation était trop important.

Ce choix est calculé, et pris en vue des rapports élaborés par les bureaux d'études. »

VOTE : 5 contres

11° Rénovation du gymnase A. Camus : demande de fonds de concours (gymnases associés aux collèges) auprès de la Communauté de Communes Tarn et Dadou

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux de rénovation du gymnase Camus vont être réalisés.

Ces travaux comportent le changement des menuiseries bois et aluminium, la réfection des faux plafonds, la peinture et les sols souples.

Le montant de l'opération s'élève à 137 139 € HT.

Il est proposé à l'assemblée de solliciter l'attribution d'un fonds de concours auprès de la Communauté de Communes Tarn et Dadou, selon le plan de financement suivant :

Montant de l'opération	137 139 € HT
Communauté de Communes 50 %	68 569,50 €
Ville de Gaillac	68 569,50 €

Marie-Françoise BONELLO : « une question concernant la pratique : est-ce que l'école St Charles Eugénie de Guérin, qui va déménager tout près de ce gymnase, a émis des souhaits pour utiliser des créneaux horaires du gymnase Camus ? »

Patrice GAUSSERAND : « oui effectivement mais la demande est très peu satisfaite.

Une petite précision : la fin des travaux du gymnase est prévue le 3 ou 4 novembre.

Nous avons aussi une mauvaise nouvelle : les travaux de rénovation sont suspendus. Le désamiantage est déjà bien avancé. A priori il y a un problème de VRD, d'appel d'offre, et on m'a dit que le projet prendrait 6 mois de retard. J'espère qu'on pourra le régler assez rapidement. »

VOTE : unanimité

12° Décision modificative n° 3 : budget principal

Cette décision modificative intègre de nouvelles recettes et notamment la subvention obtenue au titre du FSIPL (Fonds de soutien à l'Investissement Public Local) fléché sur la gare routière*, subvention AVAP, ou DETR non encore notifiées au moment du vote du budget. En dépenses, on trouve différents ajustements de crédits pour travaux (gymnase A. CAMUS, préaux de l'école Louise Michel ; désamiantage et aménagements du 80 place d'HAUPTOUL, acquisitions ou études (audit piscines, AVAP, étude urbaine à LENTAJOU), soit :

Imputation	Libellés	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT					
020-7489 020-022	Reversement sur attributions et particip. Dépenses imprévues	1 000	1 000		
Sous total fonctionnement		1 000	1 000	0,00	0
Total général fonctionnement		0		0	
 INVESTISSEMENT					
822-1328	Autres subv. D'équipement		12 000		
020-20422	Subv. Équipement personnes privées		20 000		
820-2188-540	Acquisition matériel		26 400		
820-2313-711	Bâtiments		162 100		
820-1341-711	Bâtiments - DETR				28 993
213-2313-557	Ecoles		60 000		
213-1341-557	Ecoles - DETR				12 472
824-2113-710	Réserves foncières		10 000		
413-2313-740	Piscines		12 600		
412-2313-746	Installations sportives		40 000		
314-1341-747	Equipements culturels - DETR				15 322
820-1341-911	Sécurité bâtiments - DETR				35 560
820-2031-940	Etudes	20 000			
824-2031-948	Etude urbaine Lentajou		20 000		
824-2031-949	AVAP		45 000		
824-1321-949	AVAP - Subvention Etat				26 193
824-1321-946	Gare routière - Subvention Etat				221 882
020-2313-768	Hôtel de ville	47 678			
Sous total investissement		67 678	408 100	0	340 422
Total général investissement		340 422		340 422	

Marie-Françoise BONELLO : « pouvez-vous nous donner quelques précisions sur les sommes les plus importantes ? »

Pierre TRANIER : « au titre des 162 000€ : figurent les travaux du deuxième étage du CIO au 80, place d'Hautpoul, au-delà du désamiantage on est à près de 70 000 euros. Vous avez des travaux supplémentaires qui s'élèvent à 159 000 euros. Ensuite vous avez les autres frais, contrôle technique, maître d'œuvre, repérage amiante avant travaux, ce qui nous fait un total de 255 435 conformément à la délibération précédente.

60 000€ au titre de l'école : concernent la plus-value préau Louise Michel de 55 000€ et un avenant de 5 000€.

Les réserves foncières : 10 000€

La piscine : 12 600€ représentent quelques petites acquisitions, mitigeurs de douches, bacs de vestiaires.

Installations sportives : 40 000€ concernent Camus.

Les subventions d'équipements concernent les façades. »

VOTE : unanimité

13° Décision modificative n° 1 : budget assainissement

Il est proposé au Conseil municipal la Décision Modificative suivante :

Imputation	Libellés	Dépenses		Recettes	
		Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT					
131	Subvention d'équipement		1 800		
20	Dépenses imprévues	1 800			
Sous total investissement		1 800	1 800	0	0
Total général investissement		0		0	

Pierre TRANIER : « il faut savoir que le montant des dépenses prévues dans le budget était de 20 000 euros. Aujourd'hui on en prélève 1 800 sur le budget voté. »

VOTE : unanimité

14° Demande de subventions pour les réserves des Musées de Gaillac - Ajustement du plan de financement

Pour cette opération, le Conseil municipal a, par délibération du 7 juin dernier, arrêté le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montants HT	RECETTES	Montants	%
Montant de l'opération	890 238,31	Etat (DRAC)	178 047,66	20
		Etat (FSIPL)	133 535,75	15
		Conseil Régional	133 535,75	15
		Conseil Départemental	133 535,75	15
		Communauté de Communes TED	133 535,75	15
		Autofinancement	178 047,66	20
Total	890 238,31		890 238,31	100

Depuis, le Conseil de communauté de Tarn & Dadou s'est bien prononcé en faveur de la subvention prévue, mais le projet n'a pas été retenu au titre du FSIPL (fonds de soutien à l'investissement local).

En revanche, le montant sollicité auprès de la DRAC (Directions régionales des affaires culturelles) pourrait passer à 200 000 €

L'intégration de ces données modifie donc le plan comme suit :

DEPENSES	Montants HT	RECETTES	Montants	%
Montant de l'opération	890 238,31	Etat (DRAC)	200 000,00	22.5
		Conseil Régional	133 535,75	15
		Conseil Départemental	133 535,75	15
		Communauté de Communes TED	133 535,75	15
		Autofinancement	289 631,06	32.5
Total	890 238,31		890 238,31	100

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir ajuster le plan de financement, ainsi que la demande de subvention formulée auprès de la DRAC

Jean BATAILLOU : « c'est perturbant de ne pas avoir eu le tableau. »

Patrice GAUSSERAND : « c'est une modification de la délibération du précédent conseil du 7 juin, pour vous donner un nouveau tableau car la subvention de la DRAC est augmentée. C'est une opération technique. »

Alain SORIANO : « La commission d'attribution de la DRAC se réunit les premiers jours d'octobre. On a travaillé d'arrache-pied pour être dans les temps. On ne pouvait attendre le prochain Conseil municipal. Nous avons de toute façon de l'argent en plus. »

VOTE : unanimité

IV) URBANISME

1° Lancement d'une enquête publique en vue du déclassement d'une partie de trottoir sis 23, rue Henri Dunant.

La commune envisage de procéder à l'enquête publique nécessaire au déclassement d'une partie du trottoir sis 23 Rue Henri Dunant en vue de la cession par la Commune à Monsieur Rémy ALIAGA (ou par substitution à toute autre société agissant pour le compte de M. Rémy ALIAGA).

Cette opération est réalisée pour permettre l'aménagement par M.ALIAGA de places de parking pour accueillir la clientèle liée au pôle santé sis à la même adresse. Une partie du trottoir sera laissée au domaine public afin de ne pas bloquer la circulation piétonnière.

Un commissaire enquêteur sera désigné par le Tribunal Administratif de Toulouse afin de procéder à l'enquête publique concernant ce déclassement. Tous les frais relatifs à cette enquête seront à la charge du demandeur.

[Plan annexé.](#)

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver le lancement de l'enquête publique concernant l'opération précitée, et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes.

VOTE : unanimité

2° Lancement d'une enquête publique en vue du déclassement d'une parcelle sise 37- 39, rue de Pouille

La commune envisage de procéder à l'enquête publique nécessaire au déclassement d'une parcelle sise 37, 39 rue de Pouille en vue d'une cession à Monsieur et Madame ELGOYHEN Arnaud (ou par substitution à toute autre société agissant pour le compte de Monsieur et Madame ELGOYHEN Arnaud).

Cette emprise rentrant nettement sur leur propriété et étant actuellement fermée par un portillon depuis plusieurs années, la commune ne peut l'entretenir. Le déclassement ne pose pas problème de conflit ni d'intérêts économiques, l'habitation de Monsieur et Madame ELGOYHEN étant la seule à être desservie par cet accès.

Un commissaire enquêteur sera désigné par le Tribunal Administratif de Toulouse afin de procéder à l'enquête publique concernant ce déclassement. Tous les frais relatifs à cette enquête seront à la charge des demandeurs.

[Plan annexé.](#)

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver le lancement de l'enquête publique concernant l'opération précitée, et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes

Jean BATAILLOU : « nous ne sommes pas contre le lancement de l'enquête publique, mais nous ne sommes pas favorables au périmètre proposé à l'enquête. Pour illustrer mon propos, si vous voulez bien, je souhaiterai que l'on présente le plan cadastral avec les bâtiments. »

L'enjeu n'est pas sur la petite parcelle qui effectivement dessert le bâtiment qui est au fond, l'enjeu est sur la rue de Pouille qui est une rue à sens unique étroite, où le stationnement est difficile, il n'y a pas de trottoirs.

L'espace public reste quelque chose de précieux pour des aménagements futurs et donc, dans une perspective, pas forcément sur 5/10 ans, mais plus loin si on envisage de faire un jour un plan d'alignement sur cette voie pour avoir des trottoirs tout le long de la voie, on aura intérêt à avoir un plan d'alignement qui se situe entre les bâtiments 62/59 pour rejoindre le bâtiment qui est sur la parcelle 47. Ça veut dire qu'il y a des bâtiments qui sont frappés d'alignement. Le domaine public concerné par l'enquête publique aujourd'hui mériterait d'être en retrait et de s'aligner sur les portails, juste à côté. »

Dominique HIRISSOU : « je peux vous apporter une précision : le portail sera mis en retrait. J'ai reçu les personnes concernés ; d'autant plus qu'il y a des garages à côté, il n'y a aucun problème là-dessus, vous avez raison, ça sera fait comme vous le dites. C'est ce que l'on avait décidé. »

Jean BATAILLOU : « comme c'était stabilisé jusqu'au bout. »

Dominique HIRISSOU : « c'est peut-être une erreur mais c'est ce qui est prévu. »

Jean BATAILLOU : « sur le plan fourni au Conseil municipal c'est l'intégralité donc nous on est pas opposé au lancement de l'enquête publique mais que l'on prenne la précaution de garder le domaine public pour envisager dans un futur plus ou moins lointain des aménagements s'il faut. »

VOTE : unanimité

3° Lancement d'une enquête publique en vue du déclassement d'une parcelle sise n°1 rue de la Lauze à Gaillac.

La commune envisage de procéder à l'enquête publique nécessaire au déclassement d'une parcelle sise n° 1 Rue de la Lauze, en vue d'une cession à Monsieur et Madame KULENOVIC Cyril (ou par substitution à toute autre société agissant pour le compte de Monsieur et Madame KULENOVIC Cyril).

En effet, suite aux travaux importants réalisés par Monsieur et Madame KULENOVIC sur le bâtiment sis BS n° 467 (même adresse), des travaux de renforcement de la voie d'accès à cet immeuble ont été nécessaires (risque d'affaissement). Ces derniers ayant été autorisés, M.et Mme KULENOVIC souhaitent maintenant pouvoir profiter de cet accès à la partie haute de leur propriété.

Précédemment une enquête publique pour la rétrocession d'une partie de la venelle sise juste au-dessus avait été réalisée et le principe validé par le Conseil municipal. La demande de Monsieur et Madame KULENOVIC s'inscrit donc dans la continuité du dossier.

Un commissaire enquêteur sera désigné par le Tribunal Administratif de Toulouse afin de procéder à l'enquête publique concernant ce déclassement. Tous les frais relatifs à cette enquête seront à la charge des demandeurs.

Plan annexé.

Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le lancement de l'enquête publique concernant l'opération précitée, et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces nécessaires à l'accomplissement des présentes

VOTE : unanimité

4° Opération façade – financement projet Mme Christine FIGUIERE

Dans le cadre du dispositif arrêté par délibération en date du 26 juin 2012 (financement des travaux de restauration de façades à hauteur de 25% du montant HT des travaux recevables, la subvention étant plafonnée à 2 000€ par façade sur rue ...)

Il est proposé d'accorder une subvention de 2000 € à Mme FIGUIERE Christine, domiciliée au n°32 Rue des Frères Delga à Gaillac, pour les travaux effectués sur l'immeuble situé à la même adresse (coût des travaux effectués 9714,52 € H.T). Sachant que le versement de cette subvention reste conditionné par l'obtention du certificat de conformité.

VOTE : unanimité

5° Cession d'un lot de copropriété à Monsieur Lucas MERCIER – Immeuble 29 rue Côte du Tarn lots n° 5 et n° 9 (changement d'acquéreur)

Pour mémoire, en mars 2015, la Commune a fait procéder à la mise en copropriété de l'immeuble sis aux n° 29, 29 bis et 29 ter rue Côte du Tarn (section BS n° 819, 820 et 821), faisant partie du patrimoine privé de la ville afin de pouvoir le vendre par lots.

Par délibération en date du 3 novembre 2015, les lots 5 et 9 étaient cédés à M. SORS, mais la vente a été annulée suite à la rétractation de l'acquéreur, notifiée par courrier en date du 1^{er} juin 2016.

Un nouvel acquéreur a été trouvé (Monsieur MERCIER Lucas, demeurant au n° 198 avenue François Mitterrand - Gaillac) aux mêmes conditions :

Cession des lots 5 et 9 sous la forme d'un appartement d'une superficie de 55,94 m² habitables, d'un débarras d'une superficie de 1,69 m² et d'une terrasse avec escalier permettant l'accès au logement au prix de 65 000 € net vendeur

Les conditions de prix de vente du bien ainsi que les lots n'ayant pas changé, il n'est pas nécessaire de demander une nouvelle évaluation du service des domaines, ces derniers ayant estimé lesdits lots au prix de 54 900 € dans un avis en date du 17 juin 2015.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver cette cession aux conditions précisées ci-dessus, et d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

VOTE : unanimité

V) RESSOURCES HUMAINES

1° Tableau des effectifs permanents - Création et fermeture de postes

Le premier tableau ci-dessous acte dans l'ordre le remplacement d'un agent retraité, le retour d'un agent jusque-là en disponibilité, la conclusion d'une procédure de recrutement sur un poste jusque-là pourvu par un contractuel, un remplacement suite à mutation (procédure en cours) ainsi que 4 promotions internes pour lesquelles les avis de CAP ont été reçus mi-juillet.

Le second correspond à deux départs à la retraite.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'autoriser ces créations et fermetures, lesquelles ont reçu un avis favorable du Comité Technique paritaire en date du 8 septembre 2016.

POSTES A OUVRIR				
Nb de poste	INTITULE DE POSTE	SERVICE	Cadre d'emplois	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE
1	Electricien	CTM Bâtiments	Agent de maîtrise	35h/semaine annualisées
1	Chargé de mission	Direction générale	Attaché principal (réintégration d'un agent en disponibilité)	35h/semaine annualisées
1	ATSEM	Service enfance, jeunesse/éducation	ATSEM	35 h/semaine annualisées
1	Responsable conduite d'opérations VRD / assainissement	Services techniques	Technicien / technicien principal (selon le candidat retenu)	35h/semaine annualisées
4	Agent Bâtiments, chef d'équipe logistique, Agent d'entretien SEM et cantine et Agent de proximité en charge des bâtiments	Pôle attractivité et culture, SEM, CTM bâtiments	Agent de maîtrise (promotion interne retour CDG 81 au 12/07/2016)	35h/semaine annualisées

**VOTE : 5 voix contre concernant le poste de chargé de mission, direction générale, attaché principal.
Unanimité pour le reste du tableau**

POSTES A FERMER				
Nb de poste	INTITULE DE POSTE	SERVICE	Cadre d'emplois	TEMPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE
1	Agent d'assainissement	détachement	Agent de maîtrise principal	35h/semaine annualisées
1	Agent de propreté manuelle	Service propreté urbaine	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	35h/semaine annualisées

VOTE : unanimité

Marie-Françoise BONELLO : « en ce qui concerne les ouvertures de postes, ça été dit en CTP, et je ne comprends pas pourquoi le poste d'attaché principal qui est la réintégration d'un agent en indisponibilité est ouvert dans la mesure où ce poste n'a jamais été fermé. Pour moi cela fait double emploi, effectivement l'intitulé de poste est différent mais aujourd'hui on est là pour ouvrir des postes dans le cadre d'emplois. Donc, pour moi il est inutile d'ouvrir ce poste puisqu'il est resté ouvert pendant la disponibilité de l'agent. »

Patrice GAUSSERAND : « on va demander à Mme Perrin de vous donner cette explication technique. »

Mme PERRIN : « je partage en partie votre avis pour autant il est intéressant de pouvoir traduire exactement à travers le tableau des effectifs la correspondance de ce nouveau poste. Donc, c'est bien pour ça qu'on l'a rattaché à la fois à la Direction Générale dans sa hiérarchie mais aussi un intitulé qui correspond exactement à ce qu'il réalise maintenant. »

Nous ne pouvons pas le maintenir en tant que DGS ou simple attaché principal. Il était donc nécessaire de pouvoir le faire correspondre. Pour autant, il n'apparaît pas non plus en poste vacant mais en poste pourvu dans le tableau des effectifs. C'est juste une requalification de ce poste. Il est intéressant de préciser les choses pour permettre un bon retour de cet agent dans la collectivité. »

Marie-Françoise BONELLO : « j'entends bien ce que vous me dites et vous me tendez la perche pour demander une nouvelle fois l'organigramme que nous attendons depuis quelques mois. Si l'organigramme nous avait été communiqué, on ne serait pas obligé de préciser la mission ou tout au moins l'intitulé du poste de cet attaché principal dont le poste est ouvert. »

Patrice GAUSSERAND : « je rappelle que l'annuaire des services vous a été remis. »

Marie-Françoise BONELLO : « je suis désolée Monsieur Le Maire mais l'annuaire des services ne nous a pas été transmis. »

Patrice GAUSSERAND : « on vous l'a montré tout au moins en commission et il a été validé. »

Marie-Françoise BONELLO : « vous ne nous l'avez pas communiqué réellement. »

Patrice GAUSSERAND : « oui parce qu'il y a eu des changements, des réintégrations ; un annuaire des services évolue tout le temps, vous le savez. Je sais que nous ne sommes pas d'accord sur l'intitulé, vous l'avez dit en commission. Il y avait l'organigramme et l'annuaire des services en suivant, je sais vous voulez un organigramme transversal. »

Marie-Françoise BONELLO : « on veut un organigramme fonctionnel. »

Patrice GAUSSERAND : « il est fonctionnel car il présente chaque service. On essaiera de répondre à vos désirs. »

Marie-Françoise BONELLO : « je vous demanderais, si possible et si vous le voulez bien, de pouvoir voter donc ce poste là en dehors des autres parce que vous allez bien comprendre que nous allons voter "pour" les autres ouvertures de poste et par contre, "contre" celle-ci puisque pour nous il existe déjà. »

Patrice GAUSSERAND : « on va voter séparément le poste de chargé de mission. »

2° Délibération modifiant le tableau des effectifs non permanents en contrats aidés

Il s'agit ici d'autoriser les deux créations ci-dessous détaillées.

TABLEAU DES CONTRATS AIDES Commune de Gaillac						
Article 34 de la loi du 26 janvier 1984						
SERVICE	NBRE DE CONTRAT PAR LIBELLE	LIBELLE EMPLOI	CADRE D'EMPLOIS	DATE DE DEBUT DE CONTRAT	DATE DE FIN DE CONTRAT	TEMPS DE TRAVAIL
Propreté urbaine	1	Agent de la propreté	CAE - CUI	01/10/2016	31/09/2017	35 h / semaine
Pôle Ressources et communication	1	Assistant de communication	CAE - CUI	Recrutement en cours	Recrutement en cours	35 h/ semaine
TOTAL CONTRATS AIDES	2					

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, il est proposé à l'assemblée :

Pour permettre bonne lisibilité dans les emplois non permanents communaux en contrat aidé, le tableau sera présenté, tous les ans, et associé au budget prévisionnel de l'année à venir afin de vérifier sa correspondance financière. Toute modification avant cette période sera notifiée sous forme délibératoire auprès du Conseil municipal.

Marie-Françoise BONELLO : « en ce qui concerne le poste propreté urbaine qui fait suite à un départ en retraite d'un agent de la propreté : c'était un emploi statutaire, or aujourd'hui ce poste est ouvert sur un CAE-CUI. Lors du Conseil municipal Monique Guille a cité la précarité de l'emploi que nous maintenions ; je pense que nous sommes aussi dans ce cas. On ne comprend pas pourquoi un poste statutaire est remplacé par un contrat CAE-CUI qui est un contrat qui laisse le temps, les uns et les autres, de s'évaluer et pour savoir si on correspond au poste. Mais pourquoi en CAE-CUI ? »

Mme PERRIN : « il ne s'agit pas de remplacer bien évidemment un fonctionnaire par un contractuel. Nous avons deux contractuels actuellement sur deux postes encore vacants au service Propreté, il s'agit d'un poste supplémentaire d'un contrat aidé, c'est bien un renfort supplémentaire et non pas un remplacement. »

Marie-Françoise BONELLO : « quelles seront ses missions l'assistant de communication? On ouvre un poste mais nous n'avons eu aucune information concernant les missions de cet agent. C'est un nouveau renforcement du service communication alors qu'il n'y a aucun supplément donné au service Technique. Nous voterons contre ce poste.

Je suis désolée mais je vais encore vous demander de différencier les deux votes car nous sommes "pour" le poste propreté. »

Patrice GAUSSERAND : « on peut vous donner l'explication sur l'assistant de communication. »

Mme PERRIN : « sur l'assistant de communication il s'agit vraiment de pouvoir accompagner un renfort par rapport à une surcharge de travail évidente, tant à la gestion du site web que sur l'accompagnement à la production.

Je comprends complètement votre inquiétude quant au CTM et l'aspect régie. Pour rappel, on a ouvert le recrutement sur le poste de DST. On met en œuvre aussi le départ sur une mutation d'un agent responsable VRD et accompagnement conduite d'opérations. Il me semble quand même que le service technique ne sera pas laissé sur le côté, il ne s'agit pas d'opposer un service administratif ou de communication à un service technique. »

Marie-Françoise BONELLO : « je suis d'accord pour que vous remplaciez les agents du service technique qui partent pour différentes raisons, mais ce que nous demandons, c'est un renfort pour ce service. »

Patrice GAUSSERAND : « nous allons voter pour ce tableau pour sa totalité. »

VOTE : 5 voix contre

3° Collaborateurs bénévoles

Commune envisage de faire appel à des « Collaborateurs Occasionnels, Bénévoles » pour le pôle « Culture & Attractivité » afin d'assurer un soutien au fonctionnement et bon déroulement des programmations culturelles, animations de la Ville, salon du livre, jumelage et camping des Sources.

Les « collaborateurs bénévoles » auront les missions suivantes : aide administrative, accueil, information, orientation des publics, soutien technique.

La convention jointe en ANNEXE précise entre autres les conditions d'assurances des collaborateurs.

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le recours aux collaborateurs bénévoles.

VOTE : unanimité

4° Mise en œuvre de la protection fonctionnelle - Accord

Conformément au contrat de « protection juridique de la commune – protection fonctionnelle des élus et agents » conclu avec la SMACL, Mme Michèle Rieux a sollicité la dite protection dans le cadre de procédures judiciaires diligentées à son encontre.

M. le Maire propose au Conseil municipal d'accorder la protection fonctionnelle à Mme Rieux.

Patrice GAUSSERAND : « c'est un droit et un du puisque Mme RIEUX avait cotisé et qu'elle avait une assurance lors de sa fonction de Maire à la municipalité. »

VOTE : unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Marie-Christine BOUTONNET : « Vous n'êtes pas sans ignorer les dispositions prises par le Ministre de l'Intérieur quant à la répartition des migrants entre diverses villes du territoire et sa demande de créer 1091 places d'hébergement dans notre région avant fin décembre.

Cette décision unilatérale, qui confine à l'arbitraire, impose aux premiers magistrats des communes concernées des individus dont la présence est majoritairement rejetée par nos concitoyens.

Soucieuse de la quiétude de notre ville et de ses habitants, dans le seul dessein de clarifier votre position à cet égard et des mesures que vous seriez éventuellement conduit à adopter, je sollicite votre position sur le texte que je vous sou mets et que je vais vous présenter.

Il serait pertinent, qu'au-delà des clivages qui nous opposent, nous adoptions à ce propos une position commune dans l'intérêt des Gaillacois.

Considérant que l'accueil de migrants génère un coût financier et social que nos communes, soumises à la baisse des dotations de l'Etat, ne peuvent plus supporter sans augmenter la fiscalité locale,

Considérant qu'il est impensable de demander aux contribuables locaux déjà durement éprouvés par la crise économique et sociale, de contribuer financièrement à l'accueil de migrants sur le territoire de leur commune,

Considérant que l'installation de camps de migrants situés à proximité des cœurs de ville engendre des tensions graves avec les administrés de nos communes, nuit à l'ordre public, asphyxie l'économie locale et menace l'exercice des libertés individuelles garanties constitutionnellement,

Considérant que les corridors migratoires qui sont empruntés par des migrants permettent à des djihadistes de pénétrer sur le territoire de la République en vue de commettre des attentats contre nos populations, et, qu'il n'est pas exclu que certains soient infiltrés dans les groupes de migrants disséminés dans les centres d'accueil et d'orientation,

Considérant que l'immigration massive nourrit les revendications communautaristes contraires au principe de laïcité, principe que sont tenus de respecter les élus locaux dans la mise en œuvre de leur politique municipale,

Je souhaite connaître votre position sur les 6 propositions indiquées ci-dessous, éléments qui, si vous le souhaitez, pourraient être votés en Conseil municipal.

- 1- La commune de Gaillac s'engage à s'opposer au plan d'accueil des migrants, consécutif à la mise en œuvre par l'Etat français de l'accord européen de relocalisation prévu par l'article 78 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne ;
- 2- La commune de Gaillac s'engage à s'opposer au plan d'accueil de migrants, consécutif au démantèlement de la jungle de Calais ;
- 3- La commune de Gaillac s'engage à ne verser aucune subvention aux associations dont l'objet social est de promouvoir l'immigration massive ou l'accueil de migrants en situation irrégulière ;

- 4- La commune de Gaillac s'engage à s'opposer par tous les moyens légaux à l'installation de centres d'accueil et d'orientation (CAO)
- 5- La commune de Gaillac s'engage à utiliser tous les moyens légaux afin d'obtenir l'évacuation des camps sauvages de migrants ou la cessation de toute emprise irrégulière par des groupes de migrants sur le territoire de la commune ;
- 6- La commune de Gaillac s'engage à utiliser tous les moyens de communication à sa disposition pour faire connaître son opposition à l'accueil de migrants sur son territoire ; »

Patrice GAUSSERAND : « Je vous remercie Madame BOUTONNET et je vais pouvoir maintenant vous répondre sur les différents points que vous avez abordés. »

Effectivement, je suis informé des mesures prises par le Ministère de l'Intérieur qui agit en fonction de la gravité de la situation sur le territoire de Calais. Celui-ci est laissé à l'abandon depuis de nombreuses années. La crise migratoire que nous connaissons actuellement est très importante et nous ne pouvons rester inactifs tant que nous sommes dans une République qui défend des valeurs universelles telles que les nôtres. Il n'est pas non plus question de répondre à la peur par le rejet de l'autre : écarter le problème, le cacher n'a jamais été une solution, mais bien la cause de la crise que nous connaissons aujourd'hui. Pire, la stigmatisation d'une population et la division ne ramèneront jamais l'ordre public mais conduiront bien à la situation que vous dites craindre, à savoir la guerre civile.

Que chacun se rassure, il n'est pas question de faire des largesses envers qui que ce soit, surtout dans un contexte économique restreint, vous l'avez rappelé, ni même d'être naïf et sourd face au danger. Il s'agit simplement de faire chacun, à hauteur des moyens disponibles. Par ailleurs, je vous rappelle que ce même Conseil municipal qui est réuni ici ce soir a déjà délibéré pour que des réfugiés Syriens puissent être accueillis de manière provisoire dans deux de nos logements d'urgence. Rassurez-vous, bien que cette disposition ait été prise depuis plusieurs mois, aucune famille syrienne n'est encore arrivée.

Il n'y a donc pas de quoi jouer sur les peurs. En revanche, toujours pour vous rassurer, nous avons pris contact avec la Préfecture du Tarn qui nous a confirmé l'arrivée, d'ici plusieurs semaines, de quelques dizaines de migrants dans notre département, tout en nous confirmant que Gaillac n'est pas concernée par cette mesure, ni même les communes limitrophes. »

Nous en serons donc davantage plus tard avec la Préfecture une fois que le dispositif sera bien installé.

J'espère avoir répondu à votre question. Gaillac n'est pas concerné par l'arrivée de migrants. »

Marie-Christine BOUTONNET : « je veux simplement vous dire que c'est surtout un coût financier. Il faut quand même savoir que la politique de l'asile souffre de graves dérives notamment liées au maintien des déboutés qui coûtent 1,2 milliard par an et engorgent les hébergements d'urgence de droit commun au détriment de 140 000 sans domiciles fixes. D'autres par le rapport de la cour des comptes Asile indique que 66 000 demandeurs d'asile coûtent 2 milliards par an. »

Patrice GAUSSERAND : « est-ce que quelqu'un veut intervenir à ces questions ? »

Chantal TICHIT : « je voudrais dire Madame, quel qu'en soit le coût, et quoi qu'on en pense, jamais je n'accepterai de voter cela, je tiens à vous l'affirmer et je m'y oppose fermement, je trouve ces propos dramatiques. Il n'y a pas si longtemps c'était notre population qui migrait pour fuir une autre guerre. Rappelez-vous-en. »

Marie-Christine BOUTONNET : « le problème c'est qu'ils ne fuient aucune guerre ; ce sont des migrants économiques ; puisque vous les aimez autant vous les prendrez chez vous. »

Michèle RIEUX : « Mme Boutonnet, vous ne regardez pas la télévision, en ce moment on a des images d'Alep très marquantes. Je pense que certains Gaillacois se sont réunis pour travailler sur un accueil, et que c'était une réunion très positive, il s'avère que ça n'a pas fonctionné puisque les personnes ne sont pas venues.

Je suis très choquée par vos propos car, dans nos familles, des gens ont migré vers la France et ont été accueilli. Je ne vois pas pourquoi vous portez ça. »

Marie-Christine BOUTONNET : « vous voyez bien les problèmes à Calais. Ne croyez-vous pas qu'il y en a trop et que les Français crèvent de faim vu ce qu'ils coûtent. »

Michèle RIEUX : « les problèmes qu'ils posent à Calais sont en train d'être résolus. »

Patrice GAUSSERAND : « chacun reste sur ses positions. Pour passer à des choses un peu plus douces, le Salon du livre est prévu ce week-end, 1^{er} et 2 octobre avec beaucoup d'artistes et d'auteurs, et notamment un spectacle avec Bernard Pivot, vendredi soir.

Vous avez également une brochure de Gaillac Happy Mobilité que je vous recommande. Elle donne tous les axes forts sur la mobilité, les transports gratuits, les bornes et les stationnements gratuits, les gaz à effet de serre limités. Vous avez également le Plan commerce d'action territorial qui est très important puisqu'il nous aidera à retrouver un petit peu d'emploi sur la commune de Gaillac. Ceci étant dit je vous souhaite un bon appétit et une très bonne soirée et merci pour ce débat qui a été assez constructif et très riche. Merci bonne soirée.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h10.